



**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 064-216401406-20211015-10\_14\_10\_2021-DE

**DELIBERATION N° 10**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mille vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

**Objet :**  
**Commission  
communale pour  
l'accessibilité des  
personnes  
handicapées -  
désignation de  
ses membres**

**Membres présents** : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER  
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

**Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration** :

X.BAYLAC

**Secrétaire de séance** : B.GERY

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Communes de + de 5 000 habitants doivent créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal. De plus, elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Monsieur le Maire précise que cette commission communale est composée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Monsieur le Maire souligne également que la Communauté d'Agglomération du Pays Basque a souhaité rapprocher les commissions communales et la

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

commission intercommunale pour l'accessibilité  
techniciens pour représenter la Commune de Boucau au sein du réseau.

Le Maire préside cette commission communale et arrête la liste de ses membres.  
Il propose au Conseil de désigner huit représentants dont six membres de la  
majorité et deux membres de l'opposition.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article  
L 2143-3.

. désigne ses huit représentants à la commission d'accessibilité des personnes  
handicapées :

- . Jean Marie GUTIERREZ
- . José DOS SANTOS
- . Simone PUYO
- . Monia EVENE-MATEO
- . Patrick ACEDO
- . Laurence GUYONNIE
- . Frédéric BILLARD
- . Jérôme RANCE

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 15 octobre 2021  
Le Maire,

